

Rapport Concours sciences sociales ENS Paris Saclay 2020

Epreuve écrite spécifique d'économie

Jury : Maxime Fajeau, Anaïs Henneguella, Charlotte Mérigaud et Thomas Vendryes (coordinateur).

Maxime Fajeau et Anaïs Henneguella intégraient le jury cette année, en remplacement d'Eric Leblanc et Samuel Ligonnière.

Sujet : Quel usage optimal de la fiscalité ?

Entre parenthèses apparaissent les données de 2019.

- Nombre de candidats concernés : 322 (355)
- Nombre de candidats présents : 292 (325)
- Nombre de candidats absents : 30 (30)
- Nombre de copies blanches : 2 (0)
- Note minimum : 0/20 (0,5/20)
- Note maximum : 20/20 (20/20)
- Moyenne : 9,45 (10,04)
- Ecart-Type : 4,24 (4,27)

Comme les années précédentes, l'objectif du jury était de proposer un sujet qui permettait de solliciter de nombreuses dimensions du programme, y compris – mais pas nécessairement – d'ailleurs des éléments entrés dans ce programme suite à sa récente révision. Du fait de la richesse et de la diversité des éléments qui pouvaient être mis au service de leur argumentation par les candidat.e.s, autour de la fiscalité et des thèmes connexes, à l'échelle micro comme macro, et d'un point de vue positif comme normatif, très peu de copies étaient vides de contenu pertinent. Seules 16 copies ont obtenu une note inférieure à 3/20 (5,5%), contre 33 (10,1%) l'année dernière. La difficulté pour les candidat.e.s était donc moins de trouver des éléments pour nourrir leurs dissertations, que de montrer que ceux-ci étaient bien compris et justement sollicités et utilisés, au service d'une argumentation convaincante. Le jury rappelle d'ailleurs que l'objectif n'est pas d'utiliser et de présenter le plus grand nombre de connaissances, mais de proposer une argumentation intéressante et originale, fondée sur des connaissances bien maîtrisées, pertinemment choisies et articulées. Comme en 2019, un petit groupe de très bonnes copies se sont distinguées par leur très grande qualité (trois 19,5/20 et un 20/20 – contre cinq 20/20 l'année précédente).

Trois grandes dimensions du programme semblaient particulièrement pertinentes pour traiter le sujet :

- L'analyse microéconomique des effets d'une taxe sur un marché en équilibre partiel : écart entre prix « hors-taxe » du côté des producteurs et prix « toutes taxes comprises » du côté des consommateurs, et ses effets sur l'équilibre Offre/Demande, et plus généralement sur les surplus, pour les consommateurs, les producteurs, et le surplus total (notion de perte sèche). Les argumentations les plus précises sur ces aspects microéconomiques ont pu évoquer le rôle des élasticités-prix de l'offre et de la demande dans les conséquences d'une taxe, et la notion d'« incidence fiscale ».
- D'un point de vue macroéconomique, la notion de fiscalité se prêtait naturellement à une analyse de type keynésienne des effets de la politique budgétaire – du côté des prélèvements mais aussi de celui de l'usage de ces prélèvements et donc des dépenses.
- Enfin, le sujet invitait à des réflexions sur les défaillances de marché, notamment externalités et taxe pigouvienne, et sur les pratiques, enjeux et justifications de la redistribution.

Comme les années précédentes, le jury a été trop souvent frappé par la faiblesse voire l'absence complète de discussion des termes du sujet. Le jury souligne donc de nouveau que cette discussion des termes du sujet est absolument nécessaire pour délimiter l'étendue du sujet, déterminer une problématique et aboutir à un plan, et que la qualité générale d'une copie – de sa problématique, de son plan et de son argumentation – est directement liée à la profondeur de cette discussion des termes du sujet. Il y avait ici manifestement trois termes à discuter : « fiscalité » (et on rappelle que les cotisations sociales en font partie), « usage » (on pouvait par exemple se référer à la typologie de Musgrave, ou bien encore rappeler que l'usage de la fiscalité a un double sens, celui d'utiliser la fiscalité comme instrument incitatif et celui d'utiliser ensuite les sommes collectées) et « optimal ». Il était attendu que ces trois termes importants soient définis dès l'introduction. Dans la problématisation, il faut relever la spécificité du sujet sans toutefois le reproduire tel quel. Le sujet proposé n'était pas équivalent à « quel est le rôle de l'Etat dans l'économie ? » - ce qui ouvre des perspectives bien plus larges - mais se limitait à la question (déjà vaste) de l'usage de l'outil fiscal.

La notion d'« optimalité » en particulier a donné bien du fil à retordre aux candidat.e.s, alors qu'elle est pourtant tout à fait centrale en économie. Il était attendu ici de se référer à la notion d'optimum de Pareto puis de la nuancer, par exemple en se référant à d'autres conceptions de la justice sociale (comme celle du *maximin* de John Rawls). Des confusions fréquentes ont été relevées entre les notions d'« optimum » et « d'équilibre », ce qui n'est pas la même chose. Et la notion d'optimum de Pareto elle-même reste trop souvent trop confuse : il ne s'agit pas, comme le jury a pu le lire dans différentes copies, d'une situation d'« équilibre entre tous les agents d'une société », de « maximisation de l'utilité globale », ni même de maximisation du surplus du consommateur d'un côté et du surplus du producteur de l'autre – mais bien de la somme des deux. Dans une copie, il est même fait référence à un « optimum de Pareto individuel », ce qui manifeste une incompréhension complète de cette notion. Même parmi les candidat.e.s qui définissent correctement l'optimum de Pareto, peu réfléchissent sérieusement à la manière dont il peut s'appliquer au sujet – en remarquant par exemple qu'il y a *a priori* contradiction entre

l'idée d'usage optimal au sens de Pareto de la fiscalité et sa dimension redistributive qui consiste à « léser » certains pour donner à d'autres.

En conséquence, souvent, de cette faiblesse de la discussion des termes du sujet, trop peu de copies proposent une vraie problématique – la simple tension efficacité / équité fonctionnait ici pourtant très bien (et un certain nombre de candidat.e.s s'en sont rendu compte en cours de copie). Le jury rappelle d'ailleurs plusieurs écueils à éviter et trop souvent rencontrés : absence totale de problématique ; problématique sous la forme d'une série de questions correspondant à différents aspects du sujet ; problématique reprenant simplement le sujet.

Dernier point en ce qui concerne les moments attendus et cruciaux d'une bonne introduction : trop d'annonces de plan enchaînent les mots creux ou les « mots-valises ». Il faut impérativement recentrer le propos et annoncer efficacement l'argument central ou le cadre de chaque partie : par exemple, si l'objet est d'étudier l'usage de la fiscalité dans un cadre de concurrence pure et parfaite, une phrase courte devrait suffire à l'annoncer. Des annonces de plan simples et courtes sont bien plus faciles à appréhender pour la personne corrigeant la copie, et signalent en général des arguments et une argumentation bien maîtrisés. Inutile par ailleurs de détailler toutes les sous-parties du plan dès l'introduction.

Sur le fond, les copies manquaient souvent d'éléments en macroéconomie pour se focaliser sur la microéconomie. Certes, la microéconomie fournissait un cadre d'analyse adéquat (théorie de l'incidence fiscale, perte sèche, production des biens collectifs, gestion des externalités avec la taxe pigouvienne...), mais la macroéconomie n'était pas en reste : on pouvait penser à l'analyse keynésienne (multiplicateur fiscal, rôle des impôts dans la politique conjoncturelle), au théorème Ricardo-Barro, au théorème d'Haavelmo ou encore au dumping fiscal au niveau international. Les mécanismes de microéconomie étaient dans l'ensemble bien maîtrisés (même si le jury a constaté une tendance à se contenter des schémas comme discuté plus bas). Sur la question des élasticités-prix les meilleures copies ont remarqué que selon l'objectif visé (maximiser les recettes ou orienter les comportements des acteurs) il valait mieux taxer respectivement les élasticités-prix faibles ou fortes. Quand des éléments de réflexion macroéconomique étaient présents, ils étaient trop souvent mal rattachés au sujet : si dans les bonnes copies, le rôle de stabilisateur automatique de la fiscalité était présenté, puis le rôle que pouvait jouer la fiscalité dans le cadre d'une politique de relance, dans une majorité de copies, la réflexion s'arrêtait à la mention du multiplicateur keynésien. Enfin, en ce qui concerne la dimension internationale, beaucoup de copies évoquent (certaines très bien) la question de la concurrence fiscale (avec dilemme du prisonnier pour la concurrence fiscale et mention des travaux de Zucman sur les paradis fiscaux) ; par contre très peu se sont intéressées aux droits de douane comme élément de la fiscalité.

Sur la forme, le jury rappelle que les propos normatifs type « cafés du commerce », c'est-à-dire creux et non étayés sont à bannir dans les copies de concours. Il n'est ainsi pas recommandé d'écrire – comme le jury a pu le lire dans certaines copies - que « Reagan succède au mandat catastrophique de Carter et a réussi à redresser la barre », ou bien qu'« il faut mener une politique de baisse des charges pour inciter les producteurs à embaucher car ce sont eux qui créent la richesse ». Parallèlement, même si très nettement moins présentes qu'il y a quelques

années, des perceptions caricaturales de certaines approches ou écoles de pensée économiques se manifestent de temps à autre – un.e candidat.e écrit ainsi que « les néoclassiques bannissent l’usage de la fiscalité ».

En ce qui concerne les références, le jury a remarqué avec satisfaction que beaucoup de copies utilisaient avec précision une grande richesse de références, et notamment de références récentes. Les bonnes et très bonnes copies se sont référées non seulement aux auteurs « classiques » tels que Keynes, Barro ou Pigou (qui pouvaient d’ailleurs suffire pour obtenir une bonne note s’ils étaient bien employés), mais également aux travaux plus récents de Piketty, Zucman, Saez et Landais pour étayer leur réflexion sur le rôle redistributif des impôts.

Outre les références à la littérature académique, et comme les années précédentes, le jury a mis en valeur les copies qui articulaient leur réflexion avec des éléments empiriques, concrets, tirés de la littérature académique, mais aussi de faits historiques, économiques et sociaux au programme, ou simplement de l’actualité. Le jury rappelle de nouveau que les connaissances acquises dans le cadre du programme, et les argumentations attendues lors de l’épreuve d’économie du concours, doivent être mises en relation et en dialogue avec le réel.

Au sujet des schémas : le jury recommande de ne pas les faire trop petits et de les commenter afin qu’ils apportent une véritable contribution à la démonstration. Ils peuvent être un outil précieux pour l’argumentation et beaucoup de bonnes copies présentaient des schémas très convaincants. Mais de nombreux.ses candidat.e.s ont tendance à utiliser un graphique sans explication. Par exemple pour la perte sèche, très peu de copies expliquent qu’elle est liée aux échanges qui ne se font plus suite à la mise en place de la taxe, la plupart se contentent de l’indiquer sur le graphique - ce qui ne suffit pas. Et il est recommandé aux candidat.e.s de n’entreprendre d’illustrer leurs raisonnements par des schémas que dans les cas où ils sont bien maîtrisés : rien ne révèle mieux une incompréhension ou une confusion qu’un schéma erroné.

Le jury rappelle également que, par convention en microéconomie, les prix s’indiquent en ordonnées et les quantités en abscisses – ce qui permet d’ailleurs une analyse plus aisée des surplus. En macroéconomie, rappelons que la courbe LM fournit par son nom même un bon moyen mnémotechnique de la représenter (LM = « elle monte »).

Sans proposer un corrigé détaillé, voici quelques éléments sur ce qui a distingué les bonnes copies : le sujet n’était pas évident au premier abord à problématiser et, partant de là, beaucoup de candidat.e.s ont semblé rencontrer quelques difficultés pour proposer un plan convaincant. En économie, la simplicité est souvent une grande alliée, et les problématisations qui s’appuyaient sur le dilemme « équité / efficacité » étaient souvent bien formulées. En ce qui concerne les plans, les bonnes copies se sont par exemple appuyées sur la typologie de Musgrave (avec une partie consacrée à chaque rôle de l’Etat pour voir comment la fiscalité pouvoir y prendre part), ou sur la différenciation classique microéconomie / macroéconomie ou encore sur le cadre d’analyse de la concurrence pure et parfaite avant de relâcher les hypothèses qui y sont liées. De façon générale, on ne saurait trop conseiller aux candidat.e.s de proposer des plans simples et structurés (sans pour autant tomber dans le lieu commun) plutôt que de chercher l’originalité à tout prix. Enfin, le jury rappelle également que chaque sous-partie doit s’organiser autour d’un argument principal. Les candidat.e.s qui veulent utiliser et exposer un nombre maximum de

connaissances finissent souvent par proposer des sous-parties beaucoup trop denses et confuses. Le jury rappelle donc encore que la qualité des connaissances, de leur présentation et de leur articulation dans une argumentation claire est bien plus importante que leur quantité.

Pour finir, quelques éléments de détail :

- De nombreuses copies ont consacré de longs développements à la problématique du monopole naturel, qui n'était pas vraiment pertinente pour traiter le sujet, puisque l'outil fiscal ne semble pas directement très utile ou efficace dans ce cas (de nombreux candidat.e.s ont manifestement confondu « tarification » et « taxation » optimale en discutant du monopole naturel). En ce qui concerne l'instrument fiscal, les défaillances de marché concernées étaient plutôt celles des biens publics ou collectifs et des externalités négatives et positives (ces dernières trop rarement mentionnées d'ailleurs).
- Le théorème de Coase, quand il a été sollicité, a trop souvent été interprété – à tort – comme conduisant à la conclusion que les mécanismes de marché sont toujours plus efficaces pour allouer les ressources.
- Les règles européennes portant sur les budgets nationaux sont généralement mal connues.
- Le second théorème du bien-être n'est souvent pas bien compris. Et le premier théorème du bien-être n'a pas été énoncé par Jean Tirole...
- Certain.e.s candidat.e.s ont voulu mentionner la tarification à la Ramsey-Boiteux, mais, outre le fait que cet élément (comme celui du monopole naturel évoqué plus haut) n'était pas vraiment pertinent dans le cadre de ce sujet, il était également presque systématiquement mal compris et/ou présenté. Le jury rappelle simplement ce point crucial que la tarification à la Ramsey-Boiteux concerne les monopoles multi-produits, qui servent plusieurs marchés.